



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9011 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

Objet: Appel aux candidatures pour le poste d'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan à pourvoir lors de la 27^{ème} session du Conseil des droits de l'homme (8-26 septembre 2014)

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que M. Mashood Baderin, Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan (A/HRC/RES/24/28), a décidé, pour des raisons personnelles, de démissionner après la présentation de son prochain rapport lors de la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme. Par conséquent, la nomination pour ce mandat aura lieu lors de la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme (qui se tiendra du 8 au 26 septembre 2014).

Les candidatures individuelles, incluant une lettre de motivation, pour le poste ci-dessus doivent être soumises au plus tard **le lundi 28 juillet 2014 (minuit GMT)** via la procédure de demande en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire au format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des experts et le système pour présenter une candidature en ligne sont disponibles sur la page Web suivant : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, ou si vous rencontrez des difficultés pour compléter ou pour accéder aux documents, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9011.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 7 juillet 2014